



Changement destination grenier/habitation

Par **bouhier jean**, le **12/10/2016** à **16:11**

Dans un immeuble de 6 lots : 3 appartements T5 et 3 appartements T4 avec pour chacun de ces lots en locaux accessoires dans les combles, un grenier et une chambre de service, un copropriétaire a vendu dans un premier temps son appartement, a conservé ses lots accessoires pour en tirer un éventuel avantage financier, et dans un deuxième temps a réuni son grenier et sa chambre de service en pratiquant une ouverture de porte (mur non porteur mais néanmoins mur séparant 2 lots de copropriété) pour créer un studio/T1. Complication : chauffage central avec compteur unique pour le lot principal déjà vendu et la chambre de service.

Ce propriétaire avait-il le droit :

- de faire ce changement de destination du grenier sans autorisation des autres copropriétaires?
- De ne pas avoir fait le nécessaire préalablement pour la repartition des frais de chauffage?
- De ne pas avoir demandé l'autorisation d'ouvrir ce mur séparatif qui doit faire partie des parties communes?

Merci pour vos conseils avisés

Par **HOODIA**, le **13/10/2016** à **07:48**

Bonjour,

Vous devriez trouver la réponse en lisant attentivement votre RC ...

Savoir tout d'abord si le lot grenier /chambre de service est détachable de l'appartement ?

Si le changement de destination est actée par un vote en AG,et modification des charges ?

Il serait utile de voir le CS et le syndic .